

Note Méthodologique : coordinateur sps maroc

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

- Coordonner la prévention des risques sur chantiers multi-intervenants au Maroc.
- Garantir la conformité au cadre légal marocain (Code du travail, décrets sécurité chantier).
- Protéger les travailleurs et maîtriser la sinistralité.
- Assurer la cohérence documentaire (ex. PPSPS) et la communication entre parties prenantes.
- Prévenir les arrêts de chantier et sécuriser la performance opérationnelle.

Point clé : Un coordinateur SPS est requis lorsque la loi impose la coordination de la sécurité en cas de co-activité sur un site.

Objectifs de la mission

- Identifier, évaluer et réduire les risques professionnels.
- Structurer l'organisation des mesures de prévention.
- Assurer la conformité réglementaire marocaine.
- Garantir la cohérence des documents de sécurité (PPSPS, évaluations des risques).
- Faciliter la communication entre intervenants et limiter les responsabilités juridiques.

Périmètre / livrables attendus

- Diagnostic initial du chantier et cartographie des risques.
 - Analyse de conformité des documents (PPSPS, procédures, audits).
 - Recommandations opérationnelles et plan d'action adapté.
 - Suivi de mise en œuvre, mise à jour des documents de coordination.
 - Reporting aux décideurs et gestion des actions correctives.
 - Livrables types : rapports détaillés, PPSPS, fiches de prévention, registres de suivi.
-

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 : Diagnostic initial

- État des lieux terrain, inventaire des entreprises et types de travaux.
- Identification des risques et des obligations réglementaires applicables.
- Résultat : diagnostic des risques et des dispositifs existants.

Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Revue PPSPS, évaluations des risques, procédures internes, audits.
- Vérification de la conformité aux normes et obligations légales marocaines.
- Résultat : écarts de conformité et priorisation des corrections.

Étape 3 : Recommandations et plan d'action

- Préconisations concrètes pour réduire les risques et cadrer les pratiques.
- Plan d'action adapté aux contraintes et aux calendriers d'intervention.
- Résultat : plan validé et jalons opérationnels.

Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Accompagnement à la mise en œuvre et mises à jour des documents.
- Reporting aux décideurs, retours d'expérience et actions correctives.
- Résultat : maîtrise durable des risques sur le chantier.

Planning / durée / jalons

Phase	Jalons / description	Durée estimée
Diagnostic initial	Analyse terrain, identification des risques	1 à 2 semaines
Analyse documentaire	Revue PPSPS, procédures, conformité	1 semaine
Recommandations & plan d'action	Mesures correctives, plan adapté	1 à 2 semaines
Suivi & accompagnement	Suivi des actions, reporting, correctifs	Variable selon projet

Modalités d'intervention : présentiel (visites régulières) et suivi à distance (analyse documentaire, reporting).

Rôles & responsabilités

Client (maître d'ouvrage, entreprise, bureau d'études)

- Assurer la sécurité collective sur les sites concernés.
- Engager un coordinateur SPS lorsque la loi l'impose (co-activité, risques spécifiques).
- Recevoir les rapports détaillés et le reporting pour pilotage des décisions.

Consultant / Coordinateur SPS

- Conduit le diagnostic, l'analyse documentaire et la vérification de conformité.
- Élabore les recommandations, le plan d'action et accompagne la mise en œuvre.
- Assure le reporting, la mise à jour des documents et le pilotage des correctifs.
- Veille réglementaire, préparation des documents pour inspections/audits, visites régulières.
- Facilite la coordination entre maîtres d'ouvrage, contrôles et sous-traitants.

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Informations sur l'organisation actuelle du chantier et les entreprises présentes.
 - Description des travaux et dispositifs de sécurité en place.
 - Antécédents/retours sur la gestion des risques.
 - PPSPS et évaluations des risques.
 - Procédures internes et rapports d'audit précédents.
 - Calendriers d'intervention et contraintes opérationnelles.
 - Registres de suivi des actions correctives.
 - Références aux normes/obligations légales applicables.
-

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Visites régulières sur site et suivi à distance selon besoins.
 - Reporting structuré auprès des décideurs.
 - Gestion des retours d'expérience et actions correctives.
 - Veille réglementaire et contrôle de conformité en continu.
 - Préparation des documents requis pour inspections et audits.
 - Appui à l'obtention des autorisations/validations par les autorités.
 - Coordination renforcée avec sous-traitants pour respect des consignes et évaluations des risques.
-